

# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 08/148 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT D'AJACCIO

SEANCE DU 11 JUILLET 2008



L'An deux mille huit, et le onze juillet, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SCOTTO Monika

**ETAIT ABSENTE** : Mme NATALI Anne-Marie.

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Ports maritimes,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la convention entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse en date du 13 février 2004 sur les modalités de mise en œuvre des transferts de compétences et de patrimoine sur le port d'Ajaccio,
- VU** la délibération n° 04/36 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 relative aux modalités de renouvellement des concessions des ports et aéroports relevant de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'avenant n° 3 au cahier des charges de la concession commerce du port d'Ajaccio, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à signer cet avenant n° 3 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de Corse-du-Sud représentée par son Président et à exercer le contrôle et le suivi de l'exécution des dispositions de la dite convention.

**ARTICLE 3 :**

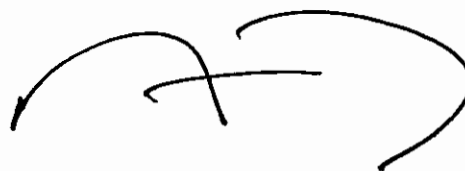
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 11 juillet 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

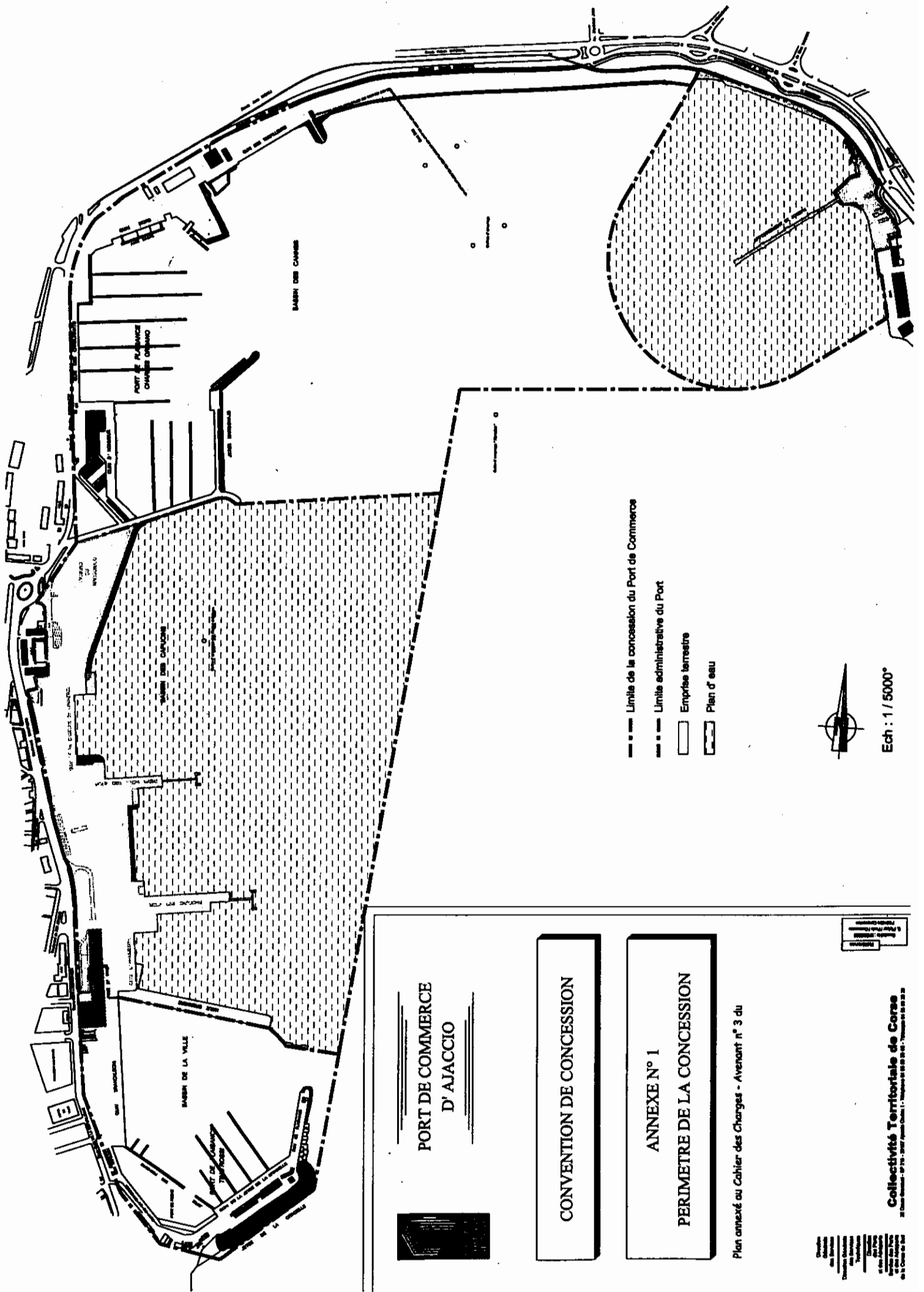
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXES**



**PORT DE COMMERCE  
D'AJACCIO**

**CONVENTION DE CONCESSION**

**ANNEXE N° 1  
PERIMETRE DE LA CONCESSION**

Plan annexé au Cahier des Charges - Avenant n° 3 du

Direction  
 des Travaux  
 de la Région  
 de Corse  
 14, rue  
 de la République  
 20100 Ajaccio  
 04 91 88 11 11

**Collectivité Territoriale de Corse**  
 20100 Ajaccio - 04 91 88 11 11 - Téléphone 04 91 88 11 11 - Fax 04 91 88 11 11